
Procès-verbal du Comité Directeur du mercredi 17 février 2021 à 19h30 en visioconférence

PV adopté et publié le 12/03/2021

Présents (19) : Florence GAILLARD - Gérard GALLO - Danielle GILET - Jo HEBEL - Michel HOUDBINE - Alexis HUAULMÉ - Claire LAHAIE - Julien LAHAIE - Serge LARCHER - Didier MATHIS - Jean-Pierre MOREAU - Stéphane MOREAU - Dominique PÉARD - Anne RÉMOND - Annaïck RICHARD - Pierre SIONNEAU - Jean-Philippe SOMMEREISEN - Laëtitia SZWED-BOBET - Corinne VERMEIL.

Assistent : David BURGUIN - Nathalie CHEVET - Jean-Christophe KNOCKAERT - Stévan PICHON.

Excusée : Jérôme PORTIER.

Ouverture de la réunion à 19h35.

1. Validation du Règlement Intérieur de la Commission Territoriale de Discipline

Délibération soumise par Florence GAILLARD – Présidente de la Commission Territoriale de Discipline

Le Règlement Intérieur de la Commission Territoriale pour l'olympiade 2020/2024 a été vérifié et amendé par Jean-Pierre MOREAU – Président de la Commission Territoriale de Discipline. Pas de changement sur ce RI, juste des précisions apportées sur le quorum (préciser le nombre minimum de membres plutôt qu'un pourcentage) et sur l'abstention d'un membre lorsqu'il est concerné par un dossier.

Des modifications juridiques seront apportées en septembre.

Jo souligne que le règlement disciplinaire fédéral précise déjà tous les points soulevés par Jean-Pierre.

Danielle : selon l'article 3, c'est le « Bureau Directeur » qui valide la composition d'une commission. Il conviendra de corriger par le « Comité Directeur ».

Quid des élus du comité 85 non encore contactés pour intégrer la commission de discipline ?

Alexis précise que lors d'un temps d'échange avec le CA de Vendée, il s'est engagé à ce que la commission territoriale de discipline prenne contact individuellement avec les membres concernés.

Aujourd'hui, c'est le Comité Directeur qui valide les commissions, au vu de notre nouvelle organisation. Les nouveaux statuts, en cours de rédaction, corrigeront ce point.

Jean-Pierre précise toutefois que Vincent de Singly, en tant que membre de la CRL, ne pourra pas être membre de la discipline. Il devra choisir la commission pour laquelle il souhaite siéger.

Décision :

Validation du règlement intérieur de la CTD avec 89 % des voix pour, 11 % contre.

2. Validation du transfert du Pôle Espoirs Féminin de Segré à Nantes à compter de septembre 2021

Délibération présentée par Michel HOUDBINE – Élu en charge de l'ITFE/ETR/Pôles/PPF

Installé depuis une trentaine d'années à Segré, les Pôles Espoirs de la Ligue de Handball des Pays de la Loire ont travaillé pour répondre au plus près aux demandes du cahier des charges, et pour lever quelques freins d'accès à leurs structures.

Le cahier des charges stipule que les Pôles Espoirs doivent entretenir et renforcer les liens et espaces de collaboration avec les Centres de formation des clubs professionnels, au travers d'une convention qui n'existe pas pour le moment, du fait de l'éloignement géographique.

Le Pôle Masculin a rejoint le Lycée Mandela de Nantes en septembre 2016, et est en convention avec le Centre de formation du HBC Nantes.

Nous proposons le transfert du Pôle Féminin de Segré vers le même Lycée Nelson Mandela de Nantes et le collège Sophie Germain, à partir de la rentrée de septembre 2021, avec une convention le liant au Nantes Atlantique Handball.

En parallèle de ce changement géographique, nous proposons la constitution d'un groupe de travail sur l'élaboration de la convention de partenariat permettant à la Ligue et au Club d'œuvrer à l'amélioration de la formation des jeunes joueuses au sein du Pôle, qui reste sous l'exclusive responsabilité de la Ligue de Handball des Pays de la Loire.

Ce transfert, dont le travail a débuté sous la mandature précédente, a nécessité la conjonction et l'énergie de tous. Un remerciement appuyé à nos partenaires de l'Éducation nationale, Monsieur SUREL, proviseur du lycée, et Monsieur MICHEL, principal du collège, pour leur soutien sans faille et leur collaboration toujours facilitatrice. Merci également à David et Jean-Christophe pour tout le travail effectué sur ce dossier.

Le site de Segré ne sera pas en reste puisqu'une section sportive verra le jour en septembre 2021, pour le collège et le lycée (option handball au lycée Blaise Pascal).

Décision :

Proposition de transfert du Pôle Espoirs Féminin à Nantes validée avec 94 % des voix pour, 6 % d'abstention.

3. Validation de la participation financière de la Ligue à l'opération « Dame de Sport »

Délibération présentée par Annaïck RICHARD – Présidente de la Commission Service aux Clubs

Suite à la sollicitation de la Présidente de Dame de Sport et après s'être assurée que le handball aura une place forte lors de cet événement, Annaïck RICHARD propose d'accompagner ce projet, dans le cadre du plan de relance, afin de conquérir de nouvelles licenciées féminines. La Ligue de Handball des Pays de la Loire participerait financièrement à hauteur de 200 €.

Le Comité 44 ne souhaite pas participer financièrement à cette opération, car, d'une part, il n'a pas été sollicité et surtout parce que cette opération est avant tout destinée à promouvoir le basket à 3 !

Annaïck précise qu'il y aurait bien une animation handball sur cette manifestation. Des ateliers rugby, volley et foot sont également prévus.

Gérard : c'est une opération intéressante que le Comité 72 va copier !

Didier : quelle ligne de conduite se fixe-t-on sur ce genre de demande, qui pourraient arriver en nombre par la suite ?

Alexis : on verra en fonction des demandes, selon l'investissement du club et du handball. Les demandes devront répondre à notre projet territorial (ici, il s'agit de la féminisation). Le montant de l'aide sera à prendre en compte également. Toutes les demandes seront étudiées en Comité Directeur.

Décision :

Proposition de participation financière de la Ligue à hauteur de 200 € validée avec 73 % des voix pour, 12 % contre, 12 % d'abstention.

4. Validation de la mise en place d'un groupe de travail sur l'accompagnement des clubs pour la saison 2021/2022

Délibération présentée par Alexis HUAULMÉ – Président de la Ligue

Volonté forte de mettre en place un groupe de travail rapidement, afin de réfléchir sur les différentes possibilités pour accompagner, dans tous les domaines, les 180 clubs des Pays de la Loire lors la saison 2021/2022.

Il s'agit ici du plan de reprise, et non plus du plan de relance, permettant de réfléchir aux différentes opportunités : reprise de la pratique avec organisation d'événements sur la période estivale, reprise économique avec des aides financières pour

les clubs... La Fédération proposera également un plan en parallèle. L'idée est d'être complémentaire avec les différentes instances.

Les comités seront interrogés pour connaître les éventuelles personnes intéressées pour intégrer ce groupe de travail, d'ici fin février.

Gérard constate une montée des protestataires via les réseaux sociaux. Sur la reprise des activités estivales, le Comité 72 y est très favorable. Le handball doit se montrer pour concurrencer les autres sports. Un sondage va être engagé vers les clubs pour connaître leurs besoins et obtenir ainsi une cartographie de la Sarthe, permettant de savoir si des clubs sont en très grande difficulté ou non, pas forcément financière.

Pour Michel, notre objectif premier doit être de redonner l'envie de reprendre une licence. Les bénévoles et dirigeants reviendront-ils ?

Il serait intéressant de convier des représentants de clubs dans ce groupe de travail.

L'aide doit aller vers les clubs et non vers les licenciés, car tous les clubs n'ont pas les mêmes besoins.

Le Comité de Maine-et-Loire a prévu un plan de relance pour appliquer ces points. Les salariés du comité seront à disposition cet été pour accompagner les clubs qui en feront la demande.

Précisons enfin que cette pandémie n'est pas de notre fait !

Dominique : on essaie d'aller voir tous les clubs dans les 6 semaines à venir, afin de remotiver les bénévoles. Les 2 cadres ne sont pas au chômage partiel. Nous avons pour projet de relancer les activités en août.

Danielle : un questionnaire a été lancé auprès des clubs. Une réunion en visioconférence est prévue début mars. Beaucoup de questions des clubs concernent le remboursement des licences, les engagements, le calendrier...

Didier : il faut s'attacher à faire revenir les jeunes dans le club, il est là le plan de relance.

Gérard : les clubs demandent à baisser le prix de la licence, mais la part licence que le licencié paie au club doit être reversée aux instances (fédération, ligue et comité)... Que restera-t-il aux clubs ?

Michel : un club garde à peu près les 2/3 de la cotisation d'un licencié, un tiers étant reversé aux instances.

David souhaite connaître la part globale prise par les instances pour une licence adulte :

→ 72 € pour une licence compétitive +16 ans sont reversés aux instances.

Stéphane précise que le montant moyen de la quote-part Ligue de la cotisation est l'un des plus petits de France.

Laëtitia communique les dernières informations fédérales :

- Travail collectif territorial pour faire le point.
- Prochain BD fédéral le 5 mars : vote du budget 2021, point sur les territoires.
- Un rendez-vous avec l'Élysée est prévu prochainement.
- Conférence de presse le 25 février.

Stéphane souhaite intervenir sur deux points :

- Il est interpellé par plusieurs clubs sur la dotation en matériel de 800 €. La Ligue ne perçoit rien sur la dotation des 800 € aux clubs. Il y a un travail de communication à effectuer vers les clubs, pour arrêter de véhiculer ce type d'informations erronées sur les soi-disant bénéfices réalisés sur les actions. La Ligue ne retouchera pas un centime sur les actions mises en place.
- Des infos ont circulé depuis ce week-end, annonçant que les licenciés pourraient bénéficier d'un crédit d'impôt sur leur licence, selon un communiqué de Philippe BANA. Cette loi n'est ni prévue, ni votée par la loi de finance 2020... Il convient de ne pas établir de reçu fiscal pour l'instant, il deviendrait illégal ! Si demain le gouvernement vote le projet de loi, on pourra déduire la part cotisation. Dans ce projet de loi, le crédit serait de 50 % (et non pas 66 %), limité à 100 €, et couvrirait uniquement les licences payées entre le 1^{er} septembre et 31 décembre 2020.

Au vu des débats, la création de ce groupe de travail semble importante !

Décision :

Proposition de création d'un groupe de travail d'accompagnement des clubs pour la saison 2021/2022 validée avec 100 % des voix.

5. Validation sur la proposition de la COC vis-à-vis de la fin de saison

Délibération présentée par Pierre SIONNEAU – Président de la Commission d'Organisation des Compétitions

1 - Dans l'hypothèse probable où les compétitions seraient définitivement arrêtées, aucune accession, aucune relégation Ligues - Fédération ne serait prononcée en championnats adultes. Suite aux diverses réunions de COC fédérale (mardi 9 février) et COC territoriale restreinte aux présidents de COC départementales et régionales (jeudi 11 février), il nous a été demandé de définir la liste de nos propres candidats aux championnats nationaux jeunes 2021-2022.

- La COC restreinte de jeudi s'est prononcée pour donner la priorité au renouvellement des équipes inscrites pour 2020-2021 en U18M et U17F nationale.
- En cas de défection de l'une d'entre elles, l'inscription serait proposée aux équipes inscrites dans les championnats régionaux U17M et U16F 2020-2021.

Si plusieurs clubs inscrits dans ces derniers championnats déposaient une candidature libre pour une accession éventuelle, c'est un groupe mixte regroupant COC et ETR qui définirait l'ordre des propositions.

2 - Cette méthode serait étendue aux équipes de pré-nationale masculines et féminines (et proposée au groupe de travail N3F) pour le cas où il serait fait appel à nous pour compenser une équipe défaillante en championnat adulte national.

3 - La COC restreinte de jeudi s'est prononcée favorablement pour que la méthode soit également étendue aux 5 départements du territoire, au moins à partir de U15.

Le terme « saison blanche » ne sera pas prononcée, car si les championnats amateurs s'arrêtent, il n'y aura pas d'accession ni de relégation. À partir de mai/juin, à la réouverture des salles, un groupe fédéral a prévu d'organiser des challenges entre toutes les catégories, en confondant les divisions et restreignant les kilomètres (N3/PN, Excellence/Honneur...), à moins de 100 km pour les plus grands et moins de 60 km pour les plus petits. Des bassins de jeu sans optique sportive seront créés, afin de favoriser une reprise « médicale » sans pression.

Actuellement, il n'y a aucune visibilité sur une date de reprise. Cette situation va nous obliger à déterminer un ordre de repêchage, bien que n'ayant pas de classement sportif qui nous permettrait de choisir une équipe.

Les clubs concernés, proposés à l'accession, seront interrogés en conséquence.

Si un club ligérien de N3 est relégué, sa place dans la poule sera réservée à un club des Pays de la Loire.

Florence : pour faire des challenges en mai/juin, encore faudrait-il que les salles soient ouvertes en avril.

Pierre : les challenges se dérouleront 4 semaines après la réouverture des salles. On attend donc la date de réouverture.

Décision :

Propositions de la COC validées avec 83 % des voix pour, 17 % d'abstention.

Stéphane ne prend pas part à ce vote, car, en tant que Président du CSC LE MANS, son club est concerné.

6. Validation du représentant Handball au niveau du CROS des Pays de la Loire

Délibération présentée par Alexis HUAULMÉ – Président de la Ligue de Handball des Pays de la Loire

Le samedi 20 mars 2021, aura lieu l'Assemblée Générale ordinaire et électorale du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) des Pays de la Loire. Une nouvelle équipe va être élue et, à ce titre, nous devons tout mettre en œuvre afin que le handball soit représenté.

Serge est le représentant du handball au sein du CROS depuis 2013 et a émis le souhait de continuer cette mission. Alexis souhaite cependant savoir si cette mission intéresse quelqu'un d'autre. Serge continuera de représenter le CROS, personne d'autre n'étant intéressé.

Décision :

Proposition de nommer Serge comme représentant au CROS validée avec 89 % des voix pour, 6 % contre, 6 % abstention. Serge n'a pas pris part à ce vote.

7. Points divers

① Point de la part de Corinne VERMEIL – En charge de la sous-commission Handensemble

Corinne souhaite planifier un point d'échange concernant le parc des 22 fauteuils en possession de la Ligue, avec Stéphane MOREAU, Trésorier Général, Annaïck RICHARD, Présidente de la commission Service aux clubs et Stévan PICHON, Directeur Administratif et Financier.

Les clubs seront interrogés pour savoir s'ils souhaitent :

- Repartir sur une nouvelle convention ?
- Restituer les fauteuils ?
- Les racheter ?

L'argent récolté pourrait être réinvesti pour l'achat d'un nouveau parc, pour de nouveaux clubs.

Quel prix proposerait-on aux clubs ? C'est à définir.

Serge : la commission handicap de la région va retravailler sur ce domaine. La commission Handensemble peut préparer un dossier de candidature pour bénéficier de ces aides. Il conviendra de prévoir une réunion pour le suivi de ce dossier, pour le reprendre de fond en comble. Peu de factures d'entretien ont été reçues, certains clubs ne répondent pas aux sollicitations de la Ligue.

Corinne a repris contact avec la ligue Hand adapté, le Handisport et avec le référent régional sport adapté (M. Anthony GUIDOU), tous volontaires pour travailler ensemble.

② Point de la part de Gérard GALLO – Président du Comité de la Sarthe

Gérard voulait présenter une manifestation Beach du club de Sillé-le-Guillaume pour promouvoir cette pratique sur le territoire sarthois, voire à plus long terme sur les Pays de la Loire. Le projet serait mené par Fabien BOUCQUEREL (projet de formation du salarié du club).

Mais il souhaite reporter cette présentation. Le projet sera présenté à la Commission Service aux clubs avant de le passer en Comité Directeur. Ce projet sera soutenu par le conseil départemental 72.

Serge : une formation Beach est-elle prévue avec l'ITFE ?

- Non, seule l'IFFE la dispense actuellement.

③ Point sur la situation sanitaire actuelle et sur les dernières informations en notre possession (Alexis HUAULMÉ et Pierre SIONNEAU).

Une réunion avec la FFHB aura lieu lundi prochain sur la question ANS et le plan de reprise. Nous soutenons le maintien du Pacte de développement, indispensable pour pouvoir aider les clubs. On attend ces dernières informations pour finaliser le budget de la Ligue. On attend de voir comment l'épidémie évolue pour se projeter.

Gérard : au-delà de l'enveloppe financière, le Pacte de développement restera structuré comme aujourd'hui, ou va-t-il changer complètement ? Le Pacte sera unique pour le territoire ou chaque comité devra en rédiger un exemplaire ?

Alexis : On attend la prochaine réunion avec la FFHB pour connaître les détails. Nous n'avons pas d'informations à ce jour.

Michel : Si nous ne bénéficions pas du Pacte de développement, nous serons probablement amenés à licencier. Sans finance, nous n'avons plus d'obligations... Actuellement, le Pacte nous oblige à travailler sur la détection, le PPF...

Serge : le Pacte est important, l'outil est indispensable. Il est regrettable que le discours de la Fédération soit aussi flou.

📍 **Point sur les 800 € accordés à chaque club du Territoire dans le cadre du plan de relance.**

La date limite de dépôt des demandes était le 14 février 2021 à minuit.

152 clubs ont répondu sur les 180, soit 85 %.

Stéphane demande à ce que les représentants du Comité appellent les clubs n'ayant pas répondu.

Danielle : le HBC MICHELAIS n'a que 3 licenciés, peut-il prétendre à ces 800 € ?

➔ Oui, seuls les clubs créés par les comités ne sont pas éligibles.

22 562 € n'ont pas été utilisés sur cette opération. 144 000 € étaient budgétisés. Les commandes ont été passées à hauteur de 121 438 €.

Le rendez-vous avec Central Hand a été fixé en semaine 8, afin d'organiser les livraisons vers les clubs.

Gérard : on a commandé un kit à 575 € sur le site de Central Hand et non à plus de 1 000 €, comme affiché au catalogue...

➔ L'ancienne équipe fédérale attribuait une participation sur les kits, d'où la différence des prix.

Alexis : il faut reprendre contact par téléphone, avec les clubs n'ayant pas répondu, comme le propose Stéphane. On se donne jusqu'au 21 février pour passer la commande auprès de Central Hand.

Liste des clubs concernés :

👉 152 clubs sur les 180 ont répondu au Google Forms soit 85 % des clubs :

En 44 : 61 clubs sur 66 affiliés (Montbert / Stephanoise HB / Ste reine de Bretagne / Vallet / Guersacais / Missillac)

En 53 : 18 clubs sur 24 affiliés (Andouillé / Landivy / Pays de Loiron / Contest st Baudelle / Martigné / Pré en Pail)

En 72 : 23 clubs sur 28 affiliés (Etival / Luche Pringé / JCM / ACSAC Le Mans / Pontvallain)

En 85 : 28 clubs sur 33 affiliés (Luçon / Michelais / St Florent des bois / St Michel Cugand / St Pierre HB)

En 49 : 25 clubs sur 29 affiliés (Aubance / Cholet / Martigné Briand / Chemillé)

INFO : Mai initial envoyé le 13/01/2021
1^{ère} relance le 26/01/2021
2^{ème} et dernière relance le 07/02/2021

📍 **Point sur le groupe de travail concernant la refonte du Règlement Intérieur et des Statuts de la Ligue de Handball des Pays de la Loire.**

Le travaille avance. Les membres sont actifs. Le but est de retoiletter l'ensemble des statuts.

Un autre groupe de travail sur le dossier prud'homal se réunit la semaine prochaine. L'instance est le 24 mars 2021.

6 Proposition sur le déroulement des Comités Directeurs

Avant de clôturer ce CD, Julien demande l'avis des membres sur la tenue des CD. Julien propose de faire un CD délibératif puis des CD de travail avec un retour des commissions.

Corinne : la note de synthèse arrive trop tard, cela ne laisse pas assez de temps pour en discuter en bureau de comité.

Stéphane : on risque de remplacer le Bureau Directeur ou les Commissions. Il faut que ce soit bien cadré pour avoir un retour des commissions et non un débat...

Florence : on peut essayer.

Jean-Pierre : ok pour un retour sur les commissions. Il ne faut pas que ça devienne interminable.

Jo : faire un retour des commissions serait une bonne chose car il nous manque un temps d'échange.

Dominique : il serait mieux d'être autour d'une table ! Pas de problème pour essayer cette nouvelle formule.

Pierre : ok. Mais parfois on travaille dans l'urgence...

Anne : ok, on peut essayer. Je ne sais pas ce que font les commissions.

Danielle : la note de synthèse arrive trop tard. À essayer.

Annaïck : favorable, cela permet de savoir ce qui se passe dans les autres commissions.

Jean-Philippe : on a besoin de structuration. On a besoin d'échanger, de débattre. Le temps de la délibération ne doit pas être un temps de débat.

Claire : ok pour tester cette nouvelle méthode. On ne sait pas trop ce que font les autres commissions.

Michel : on a déjà le résultat de certaines commissions par le biais des délibérations. La commission de discipline ne pourra jamais nous donner un rendu. En revanche, le débat est parfois nécessaire pour prendre une décision !

Didier : tout dépend de la manière. Il faut éviter d'imposer à une commission de venir parler d'un sujet, mais laisser les gens faire quand il y a besoin de présenter quelque chose. Faire un tour de table des commissions.

Gérard : on peut tester. Nos échanges ne doivent pas remplacer le travail dans nos commissions. Ne pas débattre à la place de la commission !

Serge : pourquoi pas, avec toutes les réserves émises par tout le monde.

- ➔ La proposition est intéressante. Pour le prochain CD, on débutera par les délibérations puis on fera un tour de table de chaque commission, une voire deux minutes maximum par personne.

Jo : il serait bon que nous soyons informés de la nouvelle architecture du ministère des sports. La DR change de nom et devient DRAJES. L'ANS et le sport de haut niveau. Afin de ne pas se tromper d'interlocuteur.

- ➔ David : j'attends de voir les effets fonctionnels sur les transferts de compétence. On fera une note de synthèse sur ce point quand les infos seront officielles.

7 Informations diverses

Alexandre PÉARD sera le représentant de la Mayenne à la CTA. Il sera adopté lors du prochain CD.

Stéphane : le bénévolat est obligatoirement à valoriser dans les comptes des associations depuis le 1^{er} janvier 2020. Vous allez donc recevoir un mail de la Ligue, afin de nous indiquer les temps passés.

Pierre : si certains veulent assister aux réunions COC, faites-le savoir.

Jean-Pierre : aucun membre de la commission communication n'a été validé. À voir au prochain CD.

Alexis conclut la réunion et en profite pour remercier les personnes de la Ligue à l'initiative du jeu pronostic. Félicitations à Annaïck, gagnante du concours interne !

Clôture de la réunion à 22h00.

Julien LAHAIE
Secrétaire Général



Alexis HUAULMÉ
Président de la Ligue

